

CONDITIONS GÉNÉRALES DE RÉSERVATION

OBJET

1. Les Gîtes d'Étape proposent à la population des services d'hébergement, de restauration et d'animation au travers de deux formules : les « Gîtes de Groupe » et les Gîtes Accueil ». Les Gîtes sont des lieux de vie collective qui nécessitent une attention et une participation de chacun, plus particulièrement pour leur bon entretien.
2. Les services, prestations et horaires de référence sont standards. Toute demande spécifique doit faire l'objet d'une demande préalable et peut faire l'objet d'une modification de tarif.

CONDITIONS DE RÉSERVATION

3. L'accès aux Gîtes d'Étape est réservé aux membres effectif, adhérent ou affilié.
4. Une *option* garantit la priorité de réservation. Elle est accordée pour une durée limitée.
5. Une *proposition de réservation* est soumise par les Gîtes d'Étape, elle est valable dix jours.
6. Une *réservation* devient définitive dès réception par les Gîtes d'Étape du contrat de réservation signé, des conditions générales signées et de l'**acompte**.
7. Un nombre minimum de nuit peut être exigé lors de certaines périodes (par exemple, nouvel an).

MODE DE PAYEMENT

8. Un acompte est demandé dès la conclusion du contrat.
9. Un acompte de 40 % du prix total du séjour (hors consommations) est demandé *au plus tôt* douze mois avant le début du séjour.
10. Le solde de la réservation (hors consommations) peut être exigé de plein droit avant le début du séjour.
11. Un décompte est dressé après le séjour, incluant les consommations éventuelles, les frais supplémentaires éventuels et déduction faite des acomptes ainsi que des réductions.
12. Toutes les demandes de paiements sont à honorer dans les 10 jours sur les comptes des Gîtes d'Étape. Les frais bancaires éventuels sont à charge du client.
13. Les prix sont appliqués en fonction du tarif en vigueur à la date du début du séjour.

ANNULATION

14. Toute annulation, totale ou partielle, doit être communiquée par lettre recommandée.
15. En cas d'annulation, les frais suivants sont à charge du client :
 - Entre 52 et 24 semaines avant la date d'arrivée : 10 % du prix total
 - Entre 24 et 13 semaines avant la date d'arrivée : 50 % du prix total
 - Entre 13 et 4 semaines avant la date d'arrivée : 60 % du prix total
 - Entre 4 et 1 semaine avant la date d'arrivée : 75 % du prix total
 - Moins de 1 semaine avant la date d'arrivée : 90 % du prix total
16. En **Gîte Accueil**, toute diminution du nombre de participants par rapport au nombre indiqué sur le contrat doit être communiquée par écrit. Dans ce cas, les frais suivants sont à charge du client :

Date de notification	Diminution du nombre de participants de			
	≤ 10%	>10 à 20%	>20 à 40%	> 40 %
entre 52 et 24 sem.	0 %	0 %	10 %	10 %
entre 24 et 13 sem.	0 %	10 %	30 %	50 %
entre 13 et 4 sem.	10 %	30 %	30 %	50 %
moins de 4 semaines	60 %	60 %	75 %	75 %
moins de 1 semaine	90 %	90 %	90 %	90 %

En cas de diminutions successives, les frais sont calculés lors de chaque diminution en comparaison du nombre indiqué sur le contrat.

DÉGÂTS, VOLS, ACCIDENTS ET AUTRES DOMMAGES

17. Le bien est réputé en bon état et complet à l'entrée. Le client est tenu de signaler directement au Gérant tout dégât ou dysfonctionnement. Les dégâts occasionnés au matériel et aux bâtiments des Gîtes d'Étape sont à charge du client. Une indemnité de 20% des frais encourus sera demandée au client.
18. Les Gîtes d'Étape déclinent toute responsabilité en cas de détérioration ou vol d'objets personnels durant le séjour.
19. Les Gîtes d'Étape ne peuvent en aucune manière être tenus responsables d'accidents ou de dommages extérieurs à leurs responsabilités légales. Plus particulièrement, les Gîtes d'Étape ne peuvent être tenus responsables des prestations réalisées par des tiers, à l'intérieur ou à l'extérieur de ses infrastructures, commandées par les Gîtes d'Étape pour le compte de ses clients.

MODIFICATION DE TARIFS OU DE CONDITIONS GÉNÉRALES

20. En cas de modification de tarifs ou de conditions générales, le client a le droit de demander à annuler son séjour sans frais, moyennant l'envoi d'un courrier recommandé dans les 7 jours calendriers suivant la notification de la modification.
21. En cas d'une telle demande d'annulation, les Gîtes d'Étape ont le droit de la refuser, moyennant le maintien des anciens tarifs et conditions générales pour le séjour concerné.

LITIGE

22. Toute somme non payée à l'échéance produit, de plein droit et sans mise en demeure, des intérêts au taux conventionnel de 12% l'an et est majorée, de plein droit et sans mise en demeure d'une indemnité forfaitaire de 15% à titre de frais administratifs avec un minimum de 50 EUR.
23. En cas de non-respect des conditions générales ou du contrat de location, une indemnité de 100 à 250 EUR peut être demandée au client.
24. En cas de litige, seuls les Tribunaux de Bruxelles sont compétents.

CONDITIONS DE SÉJOUR

25. Lorsqu'une réservation concerne un groupe, celui-ci doit être représenté par un responsable sur place lors du séjour. Celui-ci prend impérativement contact avec le gérant avant le séjour, entre autre pour communiquer son heure d'arrivée.
26. Les documents d'accès sont à remettre à l'arrivée au Gérant ou à son représentant.
27. Conformément à la Loi du 01-03-2007 et à son Arrêté Royal d'application du 27-04-2007 réglementant l'enregistrement et le contrôle des voyageurs, il est impératif de compléter la fiche d'hébergement avant le début du séjour (nom, prénom, lieu, date de naissance, nationalité, numéro du document d'identité de tous les participants).

ENTRETIEN DU GÎTE ET HYGIÈNE

28. Il est demandé de participer à plusieurs services nécessaires au bon entretien des lieux.
Plus particulièrement :
 - Les locaux sont maintenus dans un état de propreté globale. Du matériel de nettoyage est mis à disposition à cette fin.
 - Les consignes relatives au tri des déchets et le règlement spécifique de la commune en la matière seront strictement respectés
 - Les espaces mis à disposition sont tenus en ordre
 - En fin de séjour, les couvertures sont pliées sur les lits.
29. Par mesure d'hygiène :
 - une housse de protection et une taie sont fournies pour chaque lit
 - il est strictement défendu de fumer dans les Gîtes, conformément à l'AR du 19-01-2005,
 - les animaux ne sont pas admis.
30. L'effectif du groupe ne peut, en aucun cas, excéder le nombre de lits disponibles. Le mobilier ne peut, en aucun cas, être déplacé.
31. L'utilisation intempestive des alarmes incendie se soldera par une indemnité de 250 EUR. Toute modification des éléments participant à la sécurité du bâtiment ou de ses occupants (blocage des portes coupe-feu, modification du système de détection, etc) se soldera par l'exclusion immédiate du groupe, sans indemnité.

ENVIRONNEMENT DU GÎTE

32. Afin de respecter autrui, le calme est de mise dans et aux abords du Gîte entre 22h et 7h.
33. Toute utilisation de matériel de sonorisation amplifiée est soumis à l'autorisation des Gîtes d'Étape et doit respecter le prescrit de l'Arrêté Royal du 24-02-1977 (publication 26-04-1977). En cas de non-respect de cette clause, les Gîtes d'Étape se réservent le droit d'exclusion, sans indemnités.
34. Par respect du voisinage, le tapage nocturne n'est pas toléré. En cas d'intervention du gérant ou de la police pour cause de tapage nocturne, une indemnité de 250 EUR par intervention sera demandée au client.
35. Les feux de camps sont interdits sans autorisation préalable du gérant et de la garde forestier compétent.
36. Les tentes et les caravanes sont interdites sur les terrains des Gîtes.

CONDITIONS D'ADHÉSION

37. Le statut de membre affilié est accessible moyennant :
 - la transmission de ses coordonnées complètes (ou celles de son tuteur pour les mineurs)
 - le respect de l'objet social des Gîtes d'Étape
 - le respect des statuts et du Règlement d'Ordre Intérieur de l'association
 - la défense et la promotion de l'objet social des Gîtes d'Étape
 - le respect des conditions de location